



# BILAN D'ACTIVITÉ 2015

Conseil de Développement Erdre et Gesvres





## Sommaire

<b>I. Les missions, le fonctionnement, la composition et les moyens du Conseil de Développement .....</b>	<b>4</b>
a. <i>Les missions</i> .....	4
b. <i>Le fonctionnement</i> .....	5
c. <i>Composition du Conseil de développement</i> .....	6
d. <i>Composition du Conseil d'administration au 22 avril 2016</i> .....	7
e. <i>Les moyens du Conseil de développement</i> .....	7
<b>II. Les réalisations du Conseil de développement .....</b>	<b>8</b>
a. <i>Les travaux de réflexions de l'année</i> .....	8
b. <i>La publication d'avis</i> .....	9
c. <i>Les apports ponctuels sous forme d'avis, contributions, courriers</i> .....	9
d. <i>L'organisation d'évènements</i> .....	10
e. <i>La participation active à des instances locales, projets ou évènements locaux</i> .....	10
f. <i>L'écoute et la veille dans des instances locales, départementales, régionales ou nationales</i> .....	11
g. <i>Les temps d'échange et l'appartenance à des réseaux avec les autres instances de participation</i> .....	11
h. <i>Le dialogue avec les élus communautaires</i> .....	11
i. <i>La communication et la visibilité du Conseil de développement</i> .....	12
j. <i>Le suivi et l'évaluation des travaux et des avis du CD</i> .....	12
<b>III. Rapport financier du Conseil de développement .....</b>	<b>13</b>

## Préambule

Le Conseil de développement Erdre et Gesvres est une association loi 1901 créée fin 2006 à l'initiative des élus de la Communauté de communes Erdre et Gesvres dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire et sous l'impulsion du Conseil Régional et du Département.

Composé de citoyens volontaires et bénévoles, le Conseil de développement est une instance consultative apolitique placée aux côtés du Conseil communautaire d'Erdre et Gesvres pour être force de proposition, dégagée des contraintes techniques, financières et de mandature.

Par son action et sa réflexion, le Conseil de Développement favorise une cohérence territoriale et un projet de territoire rassembleur et dynamique. Avec la participation de personnes émanant d'activités et d'horizons différents, il est un espace de travail commun, d'échange de point de vue et de partage de connaissances.

Le Conseil de développement n'est ni un bureau d'étude, ni un collège d'experts, ni un groupe de pression, ni une instance d'opposition, ni un faire valoir.

Son ambition est d'être aux côtés des élus pour :

- donner des avis sur des projets à forts enjeux pour l'avenir du territoire ;
- apporter une vision territoriale et communautaire qui dépasse les logiques communales ; une vision transversale et à long terme, au-delà des mandats ;
- apporter un autre regard, parfois décalé, innovant, être un laboratoire d'idées et valoriser des initiatives locales ou singulières ;
- alerter ou interpeller sur des sujets qui concernent les habitants de la communauté de communes ;
- être un lieu d'expérimentation de l'échange et de la construction de la parole commune ;
- diffuser la pratique de la participation citoyenne ;
- être un relais d'information.

## I. Les missions, le fonctionnement, la composition et les moyens du Conseil de Développement

### a. Les missions

Le Conseil de développement a pour objet de :

- Etre un lieu d'échange et de concertation en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et de ses habitants
- Faire des propositions, en évaluer la conception et d'une manière générale en assurer le suivi
- Donner des avis sur les orientations envisagées et les actions menées.

Le Conseil de développement, agissant sur saisine de la structure de droit public porteuse du projet stratégique de développement Erdre et Gesvres ou de sa propre initiative (auto-saisine), dispose de missions annuellement proposées par le Conseil d'Administration et validées en Assemblée Générale.

Les avis du Conseil de Développement ont pour objet d'éclairer les décisions de la CCEG en apportant aux élus :

- Une prise de recul sur les dossiers,
- Un regard extérieur dégagé des contraintes techniques, financières ou politiques ;
- Un regard croisé et partagé de différents types d'acteurs ;
- Une logique d'intérêt général au-delà des intérêts individuels, catégoriels ou de parties du territoire.

## **b. Le fonctionnement**

Le Conseil de développement Erdre et Gesvres est composé d'une Assemblée Générale, d'un Conseil d'Administration, d'un Bureau, et de groupes de travail. Il organise également des Rendez-vous citoyens du territoire et siège dans des instances de la Communauté de communes Erdre et Gesvres.

### **→ L'Assemblée générale**

L'Assemblée Générale est l'instance souveraine du Conseil de développement Erdre et Gesvres. Elle est composée d'adhérents répartis en quatre collèges.

### **→ Le Conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration est l'instance d'animation du Conseil de développement Erdre et Gesvres. Il est composé de représentants de chaque collège élus en Assemblée Générale. Tous les trois ans, l'ensemble du Conseil d'Administration est renouvelé.

Cette instance qui se réunit régulièrement :

- organise l'Assemblée générale annuelle, les plénières du CD,
- met en œuvre les orientations générales prises en Assemblée générale,
- coordonne, planifie et articule les travaux de l'association,
- organise la communication avec les habitants et les élus,
- examine les propositions des groupes de travail (avis des groupes de travail) et approuve les documents diffusés publiquement,
- émet des courriers d'alerte ou des notes de synthèses adressées aux élus pour suivre l'actualité du territoire,
- organise l'évaluation des travaux du CD et veille au suivi des avis remis par le CD,
- tisse des liens et articule ses travaux avec les CD des territoires voisins.

### **→ Le Bureau**

Le Bureau est l'organe d'exécution du Conseil d'Administration. Il applique et met en œuvre la politique définie par le Conseil d'Administration et règle les affaires courantes. Les membres du bureau sont élus par les administrateurs pour trois années, le mandat est renouvelable une fois.

### **→ Les groupes de travail**

Le Conseil d'Administration du Conseil de développement peut mettre en place tout groupe de travail nécessaire à l'avancée des travaux du Conseil de développement. Composés des membres de l'association, les groupes de réflexion sont le « cœur de métier » de l'association. Ils ont pour objet de traiter en profondeur un sujet retenu par l'Assemblée générale (sur saisine des

élus ou auto-saisine) et de remettre à l'issue de ses travaux, un avis ou des propositions aux élus du territoire ou à toute autre instance concernée par le sujet.

Au sein de véritables instances de débat et de réflexion collective, les membres des groupes s'y informent et se forment sur le sujet, partagent leurs connaissances ou expériences du sujet, alimentent leur réflexion en auditionnant différentes personnes ayant un point de vue sur le sujet (experts, acteurs du territoire, habitants, etc.), recherchent des idées de propositions et transmettent leurs conclusions aux élus de la CCEG après leur approbation par le Conseil d'Administration.

Ils sont au nombre de trois par an, leurs travaux peuvent s'échelonner sur un ou deux ans à raison d'environ une réunion par mois et sont ouverts aux adhérents de l'association tout au long de l'année.

### → **Les rendez-vous citoyens du territoire (RDVCT)**

Chaque année, le Conseil de développement organise plusieurs temps forts ouverts à la population sur des thématiques différentes. L'objectif est de sensibiliser la population aux enjeux forts pour le territoire, de rencontrer les habitants, de débattre, d'échanger sur un sujet le temps d'une soirée. Ces rendez-vous peuvent prendre la forme de conférences, ciné-débats, cafés-citoyens, visites, moments festifs, etc.

A chaque nouveau RDVCT, un comité de pilotage est mis en place pour prendre en charge la préparation de l'évènement. Ce groupe de travail restreint est constitué à partir d'un appel à participation adressé à tous les adhérents du Conseil de développement.

### → **Les consultations institutionnelles**

Pour un dialogue en direct, la CCEG ou d'autres interlocuteurs, invitent le Conseil de développement à siéger dans certaines de leurs instances. C'est le cas par exemple de la Commission intercommunale d'accessibilité (CIA) et la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),... Il siège également dans le Comité de programmation LEADER avec les représentants des Conseils de développement et des élus des quatre intercommunalités du Groupe d'action Local « Canal Erdre et Loire pour cogérer le programme Leader.

## **c. Composition du Conseil de développement**

Nombre d'adhérents au 31/12/2015 : 83

Le Conseil de développement est réparti en 4 collèges.

- Collège Monde associatif : 12
- Collège Monde économique : 6
- Collège Citoyenneté : 61
- Collège Socioprofessionnels : 4

+ 4 élus communautaires qui sont invités permanents au Conseil d'administration avec voix consultative.

#### d. Composition du Conseil d'administration au 22 avril 2016

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>	<b>Collège</b>	<b>Fonction</b>
<b>BERTHET</b>	<b>Annie</b>	<b>SUCE SUR ERDRE</b>	<b>Citoyenneté</b>	<b>Vice-présidente</b>
<b>BURCKEL</b>	<b>Michel</b>	<b>GRANDCHAMP DES FONTAINES</b>	<b>Monde associatif</b>	<b>Trésorier</b>
CHAUVIN	Frédérique	VIGNEUX DE BRETAGNE	Monde Economique	
DERRIEN	Heidi	LA PAQUELAIS	Monde Associatif	
<b>GAUTIER</b>	<b>Jacques</b>	<b>VIGNEUX DE BRETAGNE</b>	<b>Citoyenneté</b>	<b>Secrétaire</b>
GAUTREAU	Michel	NORT SUR ERDRE	Citoyenneté	
<b>HAMELIN</b>	<b>René</b>	<b>SUCE SUR ERDRE</b>	<b>Citoyenneté</b>	<b>Vice-président</b>
<b>LAMOTTE</b>	<b>François-Xavier</b>	<b>SUCE SUR ERDRE</b>	<b>Citoyenneté</b>	<b>Président</b>
LEGRAND	Gérard	TREILLIERES	Citoyenneté	
LEROY	Jacky	VIGNEUX DE BRETAGNE	Monde Associatif	
MARTIN	Eric	FAY-de-BRETAGNE	Monde Economique	
MENORET-THORRE	Cécile	NOTRE DAME DES LANDES	Monde Socioprofessionnel	
<i>LAMIABLE</i>	<i>Patrick</i>	<i>VIGNEUX DE BRETAGNE</i>	<i>Elu (voix consultative)</i>	
<i>BORIE</i>	<i>Daniel</i>	<i>LES TOUCHES</i>	<i>Elu (voix consultative)</i>	
<i>ROCHER</i>	<i>Joseph</i>	<i>SAINT-MARS-DU-DÉSERT</i>	<i>Elu (voix consultative)</i>	
<i>HLOWAN</i>	<i>Mireille</i>	<i>HERIC</i>	<i>Elu (voix consultative)</i>	

\* En gras : les membres du Bureau élus lors du 1er Conseil d'administration

\*\* En italique : les élus de la Communauté de communes Erdre & Gesvres disposent de 4 sièges au sein du pour siéger au Conseil d'administration (avec voix consultative)

#### e. Les moyens du Conseil de développement

Le Conseil de développement et la Communauté de communes Erdre et Gesvres ont mis en place une convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui permet au Conseil de développement de bénéficier de la part de la CCEG :

- de la mise à disposition de moyens humains pour assurer l'animation et le fonctionnement du Conseil de développement, subventionnée partiellement par le Conseil Départemental ;
- d'un soutien logistique : besoins courants en envois, photocopies, affranchissements, salles, ordinateur, vidéo-projecteur, etc.
- d'une subvention dont le montant est établi chaque année en fonction du projet du CD.
- de supports de communication : un espace réservé sur le site Internet de la CCEG et une page sur le magazine intercommunal « Erdre & Gesvres Actualités ».

Le Conseil de développement est soutenu par le Conseil Régional des Pays de la Loire via le contrat territorial unique signé avec la CCEG qui attribue une subvention sur la période 2013-2016.

## II. Les réalisations du Conseil de développement

La présentation ci-après concerne l'exercice 2015, à savoir la période allant du 27 mars 2015 au 22 avril 2016.

### a. Les travaux de réflexions de l'année

#### → La gestion du fond européen Leader

Référent : François Xavier Lamotte

Membres du CD Erdre et Gesvres (12 participants) qui siègent au comité de programmation Leader Canal Erdre et Loire

Travail en inter CD et en comité de programmation, pour :

- Définir les outils de communication du programme Leader ;
- Valider le dossier de demande de subvention ;
- Définir les critères de sélection du programme Leader et la grille de notation ;
- Installer le Comité de programmation : règlement intérieur et élection du président du comité de programmation ;
- Présélectionner 8 projets (4 privés et 4 publics).

#### → La révision du Schéma de cohérence territoriale (saisine de la CCEG puis du pôle métropolitain)

Référent : Michel Burckel

Groupe Aménagement du territoire (23 participants)

- Mars à juin 2015 : Finalisation, présentation et diffusion de l'avis aux élus communautaires « Visions du territoire en Erdre et Gesvres » ;
- Avril à septembre 2015 : Elaboration et remise d'un avis commun avec les CD du Pôle métropolitain sur le thème de l'habitat ;
- En novembre 2015 et février 2016 : Participation aux consultations du Pôle métropolitain ;
- Mars 2015 : Organisation d'une plénière inter CD d'information sur le projet de SCOT.

#### → Le plan local d'urbanisme intercommunal Erdre et Gesvres (saisine de la CCEG)

Référent Jacques Gautier

Groupe Cadre de vie (45 participants)

- Juin à sept 2015 : Allers-retours avec la CCEG pour définir les contours de la saisine ;
- Septembre 2015 : Appel à participation et organisation d'une réunion d'information ouverte au public ;
- Octobre 2015 : Lancement du groupe de travail « Cadre de vie »
- Novembre 2015 à janvier 2016 : Echanges entre participants et appropriation du sujet et de l'existant ;
- Février et mars 2016 : Elaboration des premières contributions sur le diagnostic du PLUI.



## → La mise à jour du projet associatif du Conseil de développement

Référent : François Xavier Lamotte

Conseil d'administration

- Mars 2015 : Lancement de la réflexion par une soirée d'information sur les Conseils de développement avec l'intervention de l'Union Nationale des Acteurs et Structures du Développement Local (UNADEL) ;
- Mai à juin 2015 : Elaboration et validation de la note de cadrage ;
- Septembre à mars 2015 : Travail sur les valeurs, les orientations et le fonctionnement du Conseil de développement ;
- Février et mars : Allers retours avec les élus ;
- Février à avril 2016 : Rédaction du projet associatif, analyse et mise à jour des documents de références (statuts et règlement intérieur) puis validation, pour partage et recueil des propositions des adhérents à l'Assemblée générale 2016.

### b. La publication d'avis

- « *Visions de territoire en Erdre et Gesvres dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pôle métropolitain Nantes - Saint Nazaire* » – Avis rendu en mars 2015 sur saisine de la CCEG.
- « *Une nouvelle approche de l'habitat dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pôle métropolitain Nantes - Saint Nazaire* » - Avis rendu en septembre 2015 par les 5 cinq conseils de développement du pôle métropolitain sur saisine du Pôle métropolitain et présenté aux élus du Pôle métropolitain en septembre et novembre 2015.

### c. Les apports ponctuels sous forme d'avis, contributions, courriers

- « *Le déploiement du haut débit et l'accompagnement du numérique sur le territoire* » - Courrier d'alerte, de questionnements et de propositions remis aux élus en février 2016 suite à la soirée-débat organisée à Grandchamp des Fontaines en novembre.
- « *Etat des lieux des documents d'urbanisme* » - Contribution sous forme de réactions à chaud sur la présentation du bureau d'études dans le cadre du Plan Local d'urbanisme, par le groupe Cadre de vie.
- « *Diagnostic santé et territoire* » - Contribution au diagnostic santé réalisé par la Communauté de communes et l'Agence régionale de la Santé sous forme de questionnaire adressé aux adhérents suivi d'un entretien avec le bureau d'études chargé du diagnostic.
- « *Etude sociologique sur la perception qu'ont les habitants de la Communauté de communes* » - Contribution à deux entretiens collectifs sur la perception de la communauté de communes et sur les conditions de la participation avec le groupe de recherche en sciences sociales.

- « *Equipements aquatiques sur Erdre et Gesvres* » - Avis sur le mode de gestion des équipements et sur le lancement d'une délégation de service public par la Commission consultative des services publics locaux.

#### **d. L'organisation d'évènements**

L'organisation de deux Rendez-vous citoyens du territoire et deux plénières d'information :

- Soirée-débat suite à l'Assemblée Générale du 27 mars 2015 : « *Regards et perspectives sur le Conseil de développement* » avec l'intervention de l'Union Nationale des Acteurs et Structures du Développement Local (UNADEL)
- Soirée débat sur le numérique le 24 novembre 2015: « *La révolution numérique chez moi, c'est quand, c'est quoi ?* » avec l'intervention du Conseil départemental et du Conseil de développement de Loire Atlantique.
- Plénière d'information sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Erdre et Gesvres le 29 septembre 2015 avec l'intervention de la Communauté de communes et l'Agence d'urbanisme de la région nantaise.
- Plénière d'information organisée en collaboration avec l'inter CD sur le projet de Schéma de cohérence territoriale du Pole métropolitain Nantes Saint Nazaire le 15 mars 2016, avec l'intervention du Pôle métropolitain.

#### **e. La participation active à des instances locales, projets ou évènements locaux**

- Comité de programmation du groupe d'action local Canal Erdre et Loire a pour objet de mettre en œuvre le programme Leader et attribuer les subventions (6 titulaires et 6 suppléants).
- Commission Intercommunale d'Accessibilité a pour objet de favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap sur le territoire d'Erdre & Gesvres (4 sièges).
- Commission Consultative des Services Publics Locaux de la CCEG pour objet de consulter sur les services déchets et assainissement non collectif et sur tout projet de nouvelle délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière (5 sièges).
- Comité de pilotage « Europe et territoire » animé par la Communauté de communes a pour objet d'organiser la Fête de l'Europe en Erdre et Gesvres 2016 et de faire mieux connaître l'Europe auprès des habitants.
- Comité de pilotage et groupes de travail « Plan de Prévention déchets Zéro déchets/Zéro gaspillage » organisés par le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique a pour objet l'élaboration du plan et de sa mise en œuvre.

- Comité de suivi et groupes de travail « Projet de lycée public à Nort sur Erdre » organisés par le Conseil régional et l'Académie a pour objet de préparer la mise en place du projet.

#### **f. L'écoute et la veille dans des instances locales, départementales, régionales ou nationales**

- Présence au Conseil communautaire (CCEG), Comité syndical (Pôle métropolitain), Assemblée des territoires (Conseil Régional),
- Assemblées plénières et conférences du CESER, des Conseils de développement de Loire Atlantique, de Nantes métropole, de la CARENE, de Loire et Sillon, etc.,
- Conférences, séminaires,...

#### **g. Les temps d'échange et l'appartenance à des réseaux avec les autres instances de participation**

- Rencontres inter-Conseil de développement dans le cadre de la révision du SCoT du Pôle Métropolitain Nantes-Saint Nazaire et de la candidature LEADER.
- Echanges avec les CD de la Région de Blain, de Loire et Sillon, du Pays de Châteaubriant, du Pays d'Ancenis, de la CARENE, de Nantes Métropole et de Loire Atlantique.
- Participation à une table ronde organisée par le Conseil de développement du pays du vignoble Nantais « *Conseil de développement : opportunité ou contrainte pour le développement du territoire* » en 30 octobre 2015.
- Appartenance au réseau des Conseils de développement des Pays de la Loire.
- Appartenance au réseau technique des Conseils de développement de Loire Atlantique.

#### **h. Le dialogue avec les élus communautaires**

- Présentation de l'avis « Visions de territoires en Erdre et Gesvres » au Bureau communautaire élargi aux maires puis lors d'une réunion rassemblant les élus de 3 commissions (Aménagement de l'espace, Cadre de vie, Economie et emploi)
- Signature de la convention de partenariat entre le Conseil de développement et le Président de la CCEG le 8 avril 2015.
- Présentation du bilan d'activités 2014 en Conseil Communautaire du 24 juin 2015.
- Présentation du Conseil de développement à 3 Conseils municipaux (Sucé sur Erdre, Treillières, Notre Dame des Landes).
- Rencontres régulières avec le Président, le Vice Président de la CCEG en charge de la Citoyenneté et le comité de suivi du CD de la CCEG.
- Echanges avec les quatre élus communautaires invités à siéger au conseil d'administration.

- Présence du Président ou d'un administrateur à tous les Conseils communautaires de la CCEG.

### **i. La communication et la visibilité du Conseil de développement**

- Réalisation d'un film institutionnel sur le Conseil de développement.
- Organisation de 2 soirées-débat ouvertes au public.
- Réalisation de 2 affiches et flyers (à 800 exemplaires chaque) diffusés dans les mairies, bibliothèques, maisons de l'emploi, offices du tourisme, commerces et équipements et par mailing listes (auprès de 500 contacts environ).
- Rédaction de 4 communiqués de presse, 4 articles pour les bulletins municipaux et 4 articles pour la page dédiée au CD dans le magazine intercommunal « Erdre et Gesvres ».
- Diffusion de 300 plaquettes du CD dans les mairies, bibliothèques, maisons de l'emploi et offices du tourisme.
- Présentation du CD lors de 4 réunions d'accueil des nouveaux habitants (Sucé sur Erdre, Treillières, Héric et Petit Mars).
- Mise à jour régulière des pages internet du Conseil de développement et mise à disposition, depuis sa création, des avis du CD sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr).

### **j. Le suivi et l'évaluation des travaux et des avis du CD**

- Rencontre des élus du comité de suivi du CD, le 17 mars 2016 pour échanger sur le retour sur avis « *Regards sur les dynamiques de formation, d'insertion et d'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans* » et « *Visions de territoires en Erdre et Gesvres* » en présence de membres du Conseil d'administration, de membres des groupes du CD et des élus en charge des dossiers à la CCEG.
- Bilan et autoévaluation des groupes à leur clôture, questionnaires de satisfaction lors des soirées-débats.

**Pour consulter les avis et les vidéos du Conseil de Développement :** téléchargement sur : [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr) (Rubrique *Conseil de développement / Avis et contributions*)

### III. Rapport financier du Conseil de développement

#### → Comptes de résultat annuels

CHARGES		2013	2014	BP 2015	2015 réel
<b>ACHATS</b>	Achats de Matériel	289	0	0,00	0,00
	Fournitures administratives	0	0	100,00	0,00
	<b>Sous-total</b>	<b>289</b>	<b>0</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	Documentation		113,45	0,00	0,00
	Frais de colloques & Séminaires	250	0	200,00	25,00
	Formation	0	150	200,00	1050,00
	Stages	0	0	0,00	0,00
	Consultants	0	300	300,00	350,00
	<b>Sous-total</b>	<b>250</b>	<b>563,45</b>	<b>700,00</b>	<b>1425,00</b>
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	Cotisation Coord. Nat.	0	0,00	0,00	0,00
	Frais divers		100,00	100,00	251,01
	Evénements, Convivialité	1008,06	2359,50	2500,00	1639,14
	Impression, Communication	2776,37	2840,36	3400,00	3942,04
	Déplacements & Frais de Missions	1032,45	1208,40	1000,00	866,65
	Assurances	186,54	379,38	200,00	0,00
	Services bancaires	25,79	28,95	30,00	24,86
	<b>Sous-total</b>	<b>5029,21</b>	<b>6916,59</b>	<b>7230,00</b>	<b>6723,70</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>5568,21</b>	<b>5568,21</b>	<b>8030,00</b>	<b>8148,70</b>

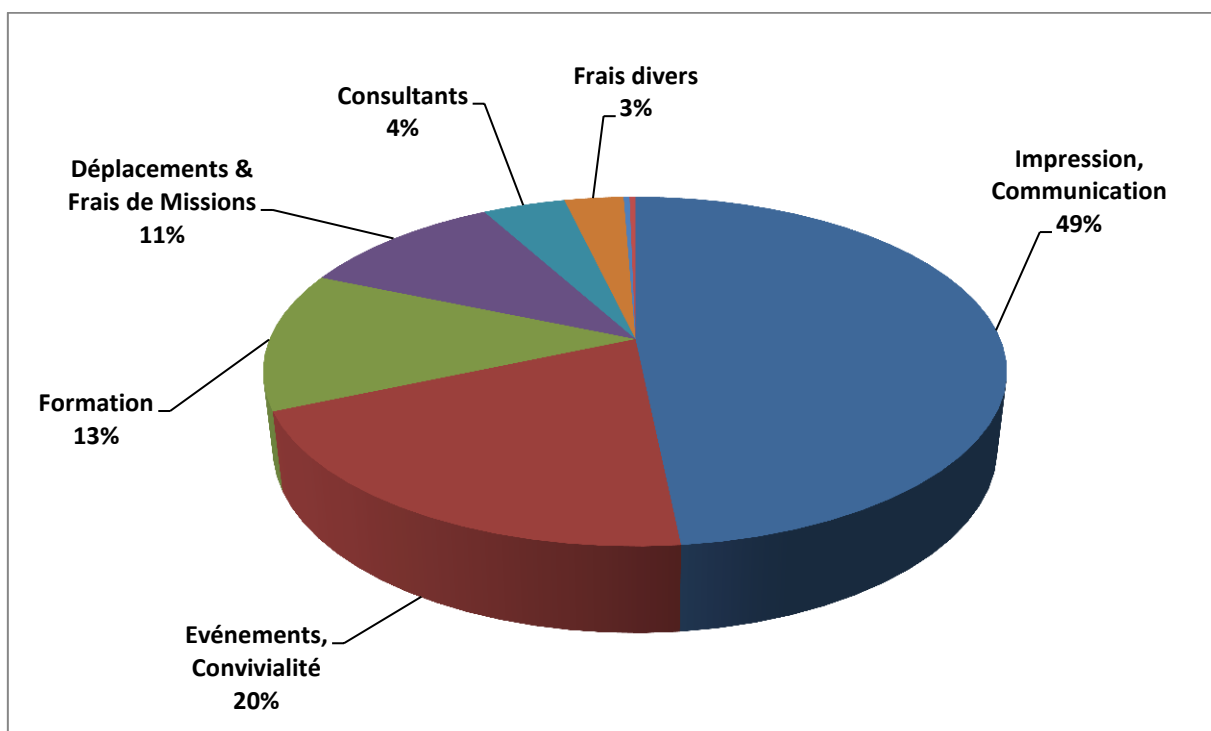
PRODUITS		2013	2014	BP 2015	2015 réel
<b>SUBVENTIONS</b>	CCEG	3800	4200	4200	4200,00
	Conseil Régional			3844,23	3844,23
	<b>Sous-total</b>		<b>4200</b>	<b>8044,23</b>	<b>8044,23</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>	Participation Blain				
<b>FINANCIERS</b>		77,07	42,72		
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>3877,07</b>	<b>3877,07</b>	<b>8044,23</b>	<b>8044,23</b>

Trésorerie fin exercice 2014 : 534,14

Résultat exercice 2015 : -104,47

Trésorerie fin exercice 2015 : 429,67

## → Répartition des dépenses 2015 par nature



## → Ressource bénévole en heure sur l'exercice 2015

Au cours de l'exercice 2015, 76 adhérents ont participé aux instances de pilotage de l'association et aux groupes de réflexion du Conseil de développement.

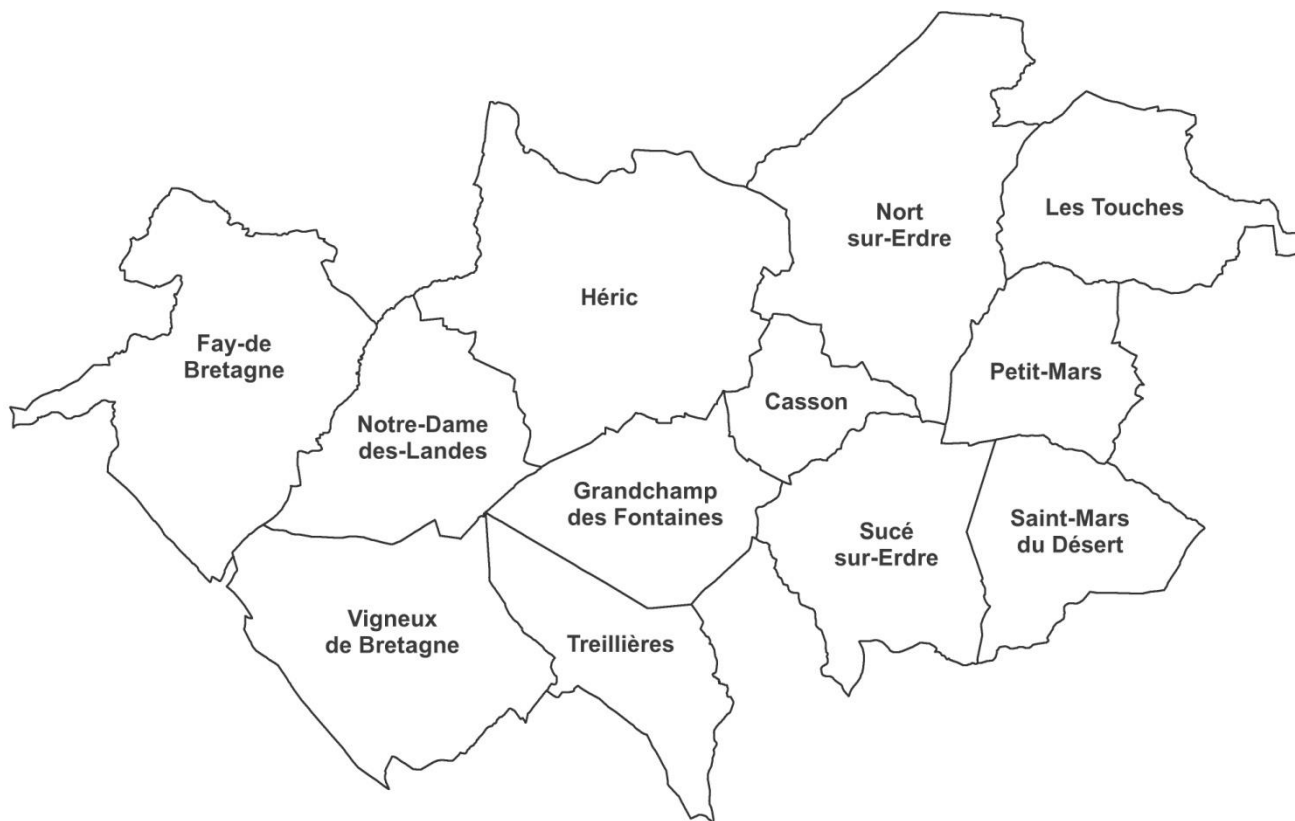
La présence des participants aux réunions internes au CD représente au total environ 950 heures de bénévolat. (ne sont pas comptabilisées les heures de travail personnel hors réunions et les participations aux réunions extérieures au CD).

Le taux de présence des administrateurs aux réunions de Conseil d'administration s'élève à 61%.

En dehors des réunions internes au CD, les membres contribuent de différentes manières au Conseil de développement, sous forme de :

- Participation à des réunions ou des instances extérieures au CD.
- Veille et informations diverses.
- Préparation des réunions (réponse à des questionnaires, contributions personnelles en dehors des groupes de travail).
- Organisation des Rendez-vous citoyens de territoire (notamment affichage).

-



**La communauté de Communes d'Erdre & Gesvres**  
**Près de 56 000 habitants répartis sur 12 communes.**

## **Conseil de Développement Erdre et Gesvres**

**Parc d'Activités La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie**

**44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES**

**Tél : 02.28.02.01.45 - Fax : 02.28.02.22.47.**

**[conseil.developpement@cceg.fr](mailto:conseil.developpement@cceg.fr)**